



Réf. Communale : 1/2026

Tannay, le 3 février 2026/42.05

Commune de Tannay

Affichage d'une requête d'abattage d'arbres

La Municipalité de Tannay, conformément à l'art. 21 du règlement d'application du 22 mars 1989 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 15 janvier 2008, affiche la demande d'abattage suivante aux piliers publics.

Situation :

Parcelle n°: 659

Adresse : Chemin des Sarments 4

Requérant :

Nom : VALENTIN

Prénom : Mark & Diane

Propriétaire :

Nom : VALENTIN

Prénom : Mark & Diane

Objet (s) :

1 Cèdre de L'Himalaya

Date de la requête : 01/02/2026

Motif :

Abattage sécuritaire

Affichage au pilier public du 5 février au 6 mars 2026

Les oppositions et observations éventuelles sont à déposer par écrit ou à poster à l'adresse de la Municipalité, dans le délai indiqué ci-dessus.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
Denise Rudaz



La Secrétaire
Marine Ray-Suillot